

#### Madame, Monsieur,

Vous dirigez un lycée, cette lettre d'information concernant la session « Parcoursup 2023 » vous est destinée. Elle met périodiquement à votre disposition des informations et des ressources utiles, au fur et à mesure de l'avancement du parcours d'admission dans l'enseignement supérieur. Nous vous invitons bien sûr à la partager largement avec les équipes pédagogiques, éducatives et administratives de votre établissement, en particulier les professeurs principaux et référents.

Cette lettre d'information vous permet également d'informer les élèves et leur famille sur le calendrier de la procédure, sur les modalités particulières d'accompagnement proposées par votre lycée et sur les différentes phases auxquelles ils participeront.

Vous trouverez ici **le numéro 3 de cette lettre d'information** pour vous rappeler les enjeux des semaines à venir durant lesquelles :

- Les élèves accompagnés par les professeurs principaux ou leurs professeurs référents devront formuler leurs vœux avant le 9 mars 2023 (23h59, heure de Paris).
  - Après avoir disposé du temps nécessaire à la passation de leurs épreuves terminales d'enseignement de spécialité, ils devront ensuite finaliser leur dossier et confirmer leurs vœux avant le 6 avril 2023 (23h59 heure de Paris).
- Les établissements devront finaliser les remontées de bulletins scolaires et les opérations de saisie et de vérification de la fiche Avenir, selon le calendrier technique de Parcoursup accessible sur le site de gestion.

L'appui que vous et vos équipes, en particulier les professeurs principaux ou les professeurs référents, en lien avec les psychologues de l'éducation nationale et les personnels d'orientation en académie, apportez à vos élèves a déjà été très actif depuis l'ouverture de la plateforme : nous vous en remercions sincèrement. La poursuite de cette action d'accompagnement personnalisé est évidemment essentielle pour aider vos élèves, notamment les plus fragiles, à se projeter dans leur poursuite d'études dans le supérieur et à faire leurs choix.

Les équipes académiques et nationales ainsi que l'Onisep sont évidemment mobilisés pour vous accompagner ainsi que vos équipes, vos élèves et leur famille.

Vous retrouverez dans cette lettre d'information les dernières actualités et ressources concernant :

- L'accompagnement des élèves pour la formulation des vœux
- La campagne d'information le vrai du faux sur Parcoursup

- La remontée des bulletins scolaires du 2<sup>nd</sup> trimestre ou 1<sup>er</sup> semestre
- Les opérations de saisie et de vérification de la fiche Avenir par les équipes pédagogiques et l'organisation de sessions de formation
- L'affichage des notes déjà obtenues pour le baccalauréat dans le dossier Parcoursup des élèves

L'ensemble des ressources mises à votre disposition est disponible sur <u>Eduscol et Parcoursup</u>. Ces ressources sont utilisables pour des séquences d'information réalisées au sein de l'établissement ou à distance.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES LYCÉENS POUR LA FORMULATION DES VŒUX

La période de formulation des vœux sur Parcoursup se termine le jeudi 9 mars 2023 (23h59, heure de Paris). Ces dernières semaines laissées aux candidats pour s'inscrire et formuler leurs vœux de poursuite d'études seront l'occasion d'un nombre important de saisies sur la plateforme.

Dans ce contexte et pour anticiper les interrogations des lycéens et de leur famille, un accompagnement spécifique doit être mis en place dans chaque lycée :

 Organisation de temps d'échanges dans les lycées : comme chaque année, pour accompagner et conseiller les lycéens dans cette période importante pour eux, <u>des temps d'échanges</u> <u>doivent être organisés pour les lycéens et leur famille</u> par les professeurs principaux, et éventuellement par les professeurs référents, et les personnels d'orientation.

Vous veillerez à organiser ces temps en fonction du calendrier des vacances scolaires et selon le calendrier de fin de formulation des vœux.

A cet effet, nous vous rappelons qu'un outil de pilotage pour le suivi des vœux de vos élèves est mis à votre disposition ainsi qu'à celle des professeurs principaux et référents sur le site de gestion de Parcoursup (rubrique "Pilotage" de l'onglet "Elèves"). Cet outil vous permet de suivre au plus près la situation de chacun de vos élèves et d'identifier les candidats ayant des besoins spécifiques.

Consultez sur Eduscol la fiche « L'outil d'aide au pilotage Parcoursup 2023 ».

- Vous pouvez rappeler aux élèves que pour les formations en apprentissage, ils peuvent formuler des vœux jusqu'au 12 septembre.
- Vous pouvez également leur rappeler qu'ils disposent de davantage de temps pour compléter leur dossier et confirmer leurs vœux. Pour rappel, ils ont jusqu'au jeudi 6 avril 2023 (23h59, heure de Paris).
- Le site d'information Parcoursup.fr regroupe de nombreuses ressources, que vous pouvez utiliser dans le cadre de ces échanges et relayer aux élèves et leur famille via l'ENT de votre lycée :

- o Une page de conseils et de questions fréquentes
- o <u>Une présentation des dispositifs pour accompagner les candidats en situation de</u> handicap ou présentant un trouble de santé invalidant
- o <u>Une FAQ détaillée</u>
- o <u>Une playlist de toutes les vidéos Parcoursup</u>
- Une fiche d'aide à la rédaction du projet de formation motivé et une fiche pratique pour compléter la rubrique activités et centres d'intérêt

Par ailleurs, les « directs » sur les réseaux sociaux Parcoursup pour répondre aux questions des élèves se poursuivent : leur programmation et les comptes rendus des précédents directs sont consultables sur le site.

 Les services d'assistance usager au niveau académique et national sont mobilisés avec des ouvertures exceptionnelles.

Les élèves et leur famille peuvent poser toutes leurs questions via :

- o La rubrique « Contact » depuis leur dossier Parcoursup
- Le numéro vert gratuit 0 800 400 070 (du lundi au vendredi de 10h à 16h) qui sera ouvert samedi 4 mars de 10h à 16 h, les 8 et 9 mars de 10h à 20h
- Les comptes sociaux Parcoursup (Twitter, Facebook, Instagram)

Le service académique de l'information et de l'orientation (SAIO) de votre académie est également à votre disposition et à celle des enseignants pour répondre à toutes les questions.

## LE VRAI DU FAUX SUR PARCOURSUP

Dans la continuité des améliorations apportées à la plateforme, l'équipe Parcoursup lance une campagne d'information qui vise à déconstruire les idées reçues autour de Parcoursup, à montrer que la plateforme n'intervient pas dans l'examen des candidatures et à rassurer les lycéens et leurs parents sur le fonctionnement de Parcoursup, au moment où ils font leurs vœux.

Cette campagne est composée :

- d'une page interactive avec une logique de quizz :
   Les principales idées reçues autour de Parcoursup sont listées et déconstruites à l'aide de questions « quizz », qui apportent des réponses immédiates (vrai ou faux) tout en proposant une réponse claire et argumentée.
- d'une mini-série de vidéos :
  - 4 vidéos très courtes dans lesquelles un jeune répond aux idées reçues et aux questionnements sur Parcoursup.
  - 3 vidéos dans un format plus pédagogique dans lesquelles des responsables de formation supérieure expliquent comment se déroule l'examen des candidatures et un parent d'élève partage ses conseils pour l'accompagnement des enfants.

Ces vidéos sont accessibles sur le site de Parcoursup et sont valorisées sur les réseaux sociaux de Parcoursup.

## LES REMONTÉES DES BULLETINS SCOLAIRES DU 2<sup>ème</sup> TRIMESTRE OU DU 1<sup>er</sup> SEMESTRE

Pour une grande majorité des formations, les notes et appréciations du bulletin du 1<sup>er</sup> semestre ou du 2<sup>ème</sup> trimestre de terminale sont indispensables pour permettre aux lycéens de confirmer chacun de leurs vœux sur Parcoursup **le 6 avril 2023 au plus tard.** 

• Si vous avez indiqué participer à la remontée automatique des notes au moment du paramétrage de Parcoursup, nous vous invitons vivement à transférer les notes et les appréciations du 1<sup>er</sup> semestre ou du 2<sup>ème</sup> trimestre dès que possible dans Parcoursup.

La date limite pour la remontée des notes est fixée au 31 mars 2023.

Pour vous aider, vous disposez d'un guide méthodologique sur le site de gestion de Parcoursup, onglet « Informations ». N'hésitez pas à envoyer un message via le formulaire contact si vous rencontrez des difficultés techniques.

A partir du 3 avril 2023 au plus tard, les élèves pourront consulter les notes et appréciations remontées et vous signaler une erreur ou un oubli.

Attention : si vous n'avez pas effectué ou terminé cette remontée dans Parcoursup avant le 31 mars 2023, vos élèves pourront saisir ou compléter eux-mêmes leurs bulletins scolaires. Les élèves concernés recevront un courriel automatique de Parcoursup les invitant à le faire.

Si vous effectuez ou terminez la remontée après le 31 mars 2023, alors celle-ci remplacera les informations éventuellement saisies par les élèves.

 Si vous n'avez pas souhaité participer à la remontée automatique des notes au moment du paramétrage de Parcoursup, nous vous invitons à rappeler à vos élèves qu'ils doivent saisir leurs notes pour confirmer leurs vœux avant le 6 avril 2023 (23h59 – heure de Paris).
 Vous avez désormais la possibilité de certifier toutes les notes saisies par vos élèves, depuis l'application « Notes » sur le site de gestion.

#### LES OPÉRATIONS DE SAISIE ET DE VÉRIFICATION DES FICHES AVENIR

#### Les fiches Avenir à saisir par les équipes pédagogiques

La fiche Avenir, outil de dialogue entre votre lycée et les formations de l'enseignement supérieur, est un élément essentiel du dossier de chaque élève de terminale sur la plateforme Parcoursup.

L'application « Fiche Avenir » est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> février 2023 pour la saisie des appréciations transversales par les professeurs principaux.

Elle sera ouverte à compter du 10 mars 2023 pour la saisie des avis des proviseurs.

Pour les établissements participant à la remontée automatisée des notes, l'alimentation de la fiche Avenir au niveau des effectifs, rang, moyenne et appréciations des élèves pour un groupe et une matière est faite via l'import de fichiers de notes. Nous vous rappelons que les saisies des appréciations des enseignants dans leurs matières peuvent se faire depuis les différents logiciels de notes en place dans vos établissements. Si les enseignants ne s'emparent pas de cette possibilité, alors la fiche Avenir sera alimentée par la concaténation des appréciations des professeurs saisies sur les bulletins des

élèves. La possibilité de saisir cette appréciation demeure toutefois possible pour tous les enseignants depuis l'application « Fiche Avenir » du site de gestion Parcoursup.

**Pour les établissements ne participant pas à la remontée de notes** : la saisie complète des éléments de la fiche Avenir par les enseignants sera possible début mars.

Pour tous, la saisie ou l'alimentation des éléments de la fiche Avenir sont possibles via l'import de fichiers jusqu'au 11 avril 2023.

#### Des ressources sont mises à votre disposition de vos équipes :

- La fiche pratique « La fiche Avenir de la procédure Parcoursup » est publiée sur Eduscol
- Un pas-à-pas destiné à guider les utilisateurs dans l'utilisation des interfaces de la fiche Avenir est publié dans la rubrique "Documentation" du site de gestion

# L'AFFICHAGE DES NOTES DÉJÀ OBTENUES POUR LE BACCALAURÉAT DANS LE DOSSIER PARCOURSUP

Les notes déjà obtenues par les élèves au titre du contrôle continu de 1ère ou des épreuves terminales de français en 1ère générale et technologique, sont affichées dans leur dossier Parcoursup.

Les élèves pourront ainsi les visualiser sur leur dossier Parcoursup à la rubrique « Scolarité > Baccalauréat ».

Il est important d'inviter les élèves à vérifier les informations renseignées: si un élève constate une information mal renseignée, manquante ou tout autre point qui ne correspond pas à son parcours, il doit le signaler à la direction de son établissement. Dans ce cas, vous devez, en fonction de la nature des signalements, contacter la division des examens et des concours de votre académie (pour tous les éléments relatifs au baccalauréat) ou corriger la scolarité de l'élève dans Parcoursup. Ces corrections doivent intervenir avant le 6 avril 2023 (23h59 - heure de Paris).

Il est précisé que les notes des épreuves terminales des enseignements de spécialité seront également affichées dans le dossier Parcoursup des lycéens généraux et technologiques vers la mi-avril, après que cette information a été affichée dans leur espace candidat Cyclades. Une information officielle sera faite sur le dispositif prévu.

Nous vous remercions pour votre implication et l'accompagnement que vous assurez auprès de vos élèves.

